



Ouverture d'établissement secondaire

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
2, avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES Cedex

Cette formalité entraîne l'attribution par l'Insee d'un : [<<<SIRET NAF >>>](#)

Dans tous les cas

- ✓ <<<[Imprimé P2](#)>>> rempli et signé en original sur les 3 feuillets **ou si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : www.cfenet.fr**
- ✓ Pouvoir signé en original, s'il y a lieu

Si l'activité est réglementée

- ✓ Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité au nom du représentant légal **ou** requête de **+ 27.99 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Par création de fonds de commerce ou achat droit au bail ou achat clientèle

S'il s'agit du premier établissement dans le ressort du tribunal de Commerce de RENNES

- ✓ Extrait **K Bis original** de l'immatriculation principale datant de moins de trois mois

Si création

- ✓ Chèque de **71.52 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes
- ✓ Chèque de **27.99 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce dont dépend le siège

Si cession de droit au bail ou achat de clientèle

- ✓ copie de l'acte
- ✓ Chèque de **71.52 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes
- ✓ Chèque de **27.99 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce dont dépend le siège

S'il s'agit d'un établissement secondaire complémentaire

- ✓ Extrait **K Bis original** ou copie
- ✓ Chèque de **64.98 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Par acquisition de fonds de commerce ou suite à donation

Si acquisition du fonds de commerce par achat, licitation, attribution par voie de partage

- ✓ Copie de l'acte
- ✓ Attestation de parution du journal d'annonces légales ou copie de celui-ci

Si acquisition par voie de donation

- ✓ Copie de l'acte de donation

Si acquisition par dévolution successorale, sans partage ni licitation

- ✓ Copie de l'acte de notoriété ou de l'intitulé d'inventaire

Si acquisition de fonds par liquidation judiciaire

- ✓ Copie du jugement ou de l'acte

S'il s'agit du premier établissement dans le ressort du tribunal de Commerce de RENNES

(Établissement principal situé dans le ressort d'un autre greffe)

- ✓ Extrait **K Bis original** de l'immatriculation principale datant de moins de trois mois
- ✓ Chèque de **147.43 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes
- ✓ Chèque de **27.99 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce dont dépend le siège

S'il s'agit d'un établissement secondaire complémentaire

- ✓ Extrait **K Bis** ou copie
- ✓ Chèque de **134.99 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Par prise en location gérance du fonds de commerce

Si location gérance du fonds de commerce

- ✓ Extrait **K Bis original** ou copie
- ✓ Copie du contrat de location-gérance
- ✓ Attestation de parution dans un journal d'annonces légales, ou copie de celui-ci

S'il s'agit du premier établissement dans le ressort du tribunal de Commerce de RENNES

(Établissement principal situé dans le ressort d'un autre greffe)

- ✓ Extrait **K Bis original** de l'immatriculation principale datant de moins de trois mois
- ✓ Chèque de **80.53 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes
- ✓ Chèque de **27.99 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce dont dépend le siège

S'il s'agit d'un établissement secondaire complémentaire

- ✓ Extrait **K Bis** ou copie
- ✓ Chèque de **68.09 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

**FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE
DANS LE DELAI D'UN MOIS AVANT OU APRES OUVERTURE**